

Madame Joëlle PREVOT-MADERE
Présidente de la CGPME-Guyane
744, route de Baduel
BP 741
97337 Cayenne cedex

Paris, le **02 MAI 2012**

Madame la Présidente,

Par lettre du 20 mars dernier, vous avez bien voulu me soumettre une série de questions relatives au développement économique de la Guyane.

Vos préoccupations, très précises, rejoignent les échanges que j'ai pu avoir avec plusieurs représentants des entreprises guyanaises lors de mon déplacement en Guyane, le 16 janvier dernier.

L'attention que je porte aux outre-mers et à la Guyane en particulier m'ont en effet conduit à décider de me rendre sur place, dès le début de la campagne, afin de mesurer personnellement l'ampleur des chantiers qu'il conviendra de mettre en œuvre si les Français me portent aux responsabilités.

J'avais retenu de mon passage en Guyane qu'il convenait, tout en respectant scrupuleusement le souhait des Guyanais de rester régis par un statut de l'article 73, de prendre en considération la nécessité d'adapter certaines règles au contexte géographique, économique et humain de la Guyane qui présente de fortes spécificités.

Le contenu de votre courrier confirme cette première approche.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser les 30 engagements spécifiques aux outre-mers que j'ai élaborés en concertation avec les forces politiques qui me soutiennent outre-mer et qui sont eux-mêmes complétés par des propositions relatives à des territoires précis. Je suis certain que ce document vous rassurera sur ma détermination à tenir compte non seulement des besoins particuliers des outre-mers mais singulièrement de ceux de la Guyane.

S'agissant du prix des carburants qui est une question sensible partout outre-mer, pour les ménages comme pour les entreprises, je ne suis pas opposé à ouvrir une discussion sur de nouvelles modalités d'approvisionnement qui pourraient par exemple faire intervenir, comme vous le suggérez, un opérateur parapublic et qui, dans des conditions environnementales garanties, pourraient faire appel à des importations en provenance de fournisseurs plus proches de la Guyane.

.../...

A plusieurs reprises, lors de mes déplacements outre-mer, je me suis déclaré en faveur d'un assouplissement, au profit des DOM, des règles européennes d'importation afin de permettre de lutter contre la vie chère en permettant l'entrée de produits moins chers fabriqués dans les pays voisins des outre-mers. Bien sûr le recours à l'article 349 du Traité, pour autoriser de telles importations, ne saurait se faire sans que soient mesurées au préalable leurs conséquences éventuelles sur le plan environnemental et sur la production locale.

En ce qui concerne les perspectives de développement de la production de pétrole en Guyane, je me suis engagé à ce qu'une large part du produit de la fiscalité qui serait prélevée revienne aux collectivités territoriales de Guyane pour financer leurs investissements. Quant à la délivrance des titres miniers par la région, il s'agit d'une mesure qui avait été décidée par la gauche en 2000 et qui devra trouver application.

Vous soulignez également l'insuffisance des fonds propres des entreprises guyanaises. Il s'agit d'un constat partagé dans l'ensemble des outre-mers. Plusieurs dispositifs d'ingénierie financière peuvent contribuer à améliorer la situation. La banque publique d'investissement que je propose sera compétente pour les DOM et l'ensemble des produits qu'elle proposera, notamment ceux actuellement gérés par OSEO, devront être disponibles dans les DOM afin de remédier au partenariat actuellement défaillant entre l'AFP et OSEO. Par ailleurs, l'extension à l'ensemble des contribuables, du FIP-DOM, dispositif proposé par la gauche lors des états généraux de l'outre-mer, repris par le Président de la République et finalement adopté par le Parlement dans une acception très limitée, sera rapidement mis à l'étude. Il conviendra aussi que nous travaillions ensemble à l'élaboration de mécanismes de nature à orienter davantage l'épargne locale vers le développement local.

S'agissant de la pêche, je reconnais avec vous qu'il conviendra, en partenariat avec les autres régions ultrapériphériques, de faire valoir plus énergiquement auprès des autorités de l'Union européenne nos demandes de dérogations à la politique commune de la pêche tant le contexte de la ressource et les caractéristiques de la flotte sont différents dans les outre-mers. Il conviendra également, d'une part de mener une action diplomatique vigoureuse auprès des Etats dont sont ressortissants les navires qui pêchent de manière frauduleuse dans la zone économique exclusive française au large de la Guyane et, d'autre part, de se doter des moyens de réagir fermement à ces actions de pêche illégale.

La réforme du port de Dégrad des cannes devra se faire dans la concertation et dans le souci de réduire les coûts pour les consommateurs guyanais ainsi que pour les entreprises productives.

J'ai déjà rappelé à plusieurs reprises que la défiscalisation des investissements devait rester l'un des moyens du financement des économies ultramarines. J'ai annoncé que des plafonds attractifs et spécifiques aux outre-mers seraient maintenus. Si des aménagements techniques peuvent être apportés au dispositif pour permettre aux petites entreprises d'y avoir accès, ils pourront être étudiés à condition qu'ils n'en remettent pas en cause l'économie générale afin de ne pas priver les entreprises de visibilité.

Cette nécessité de visibilité est la même pour ce qui concerne les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale. La LOPOM avait prévu une durée de vie des dispositifs de 15 ans. En 2007, le Président de la République s'est empressé de mettre en cause cette durée. Je suis personnellement favorable à la stabilité des dispositifs de soutien à l'économie.

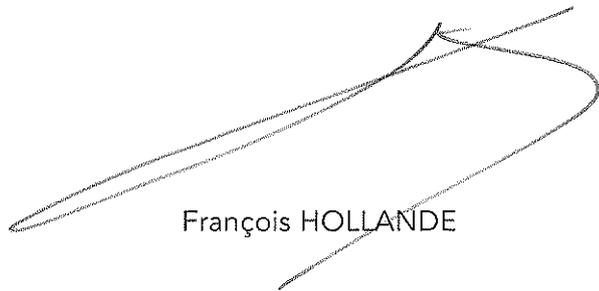
.../...

Concernant l'octroi de mer, je suis résolu à en défendre le maintien. Je suis prêt à engager une discussion avec les collectivités locales concernées si une modification des modalités de répartition de son produit venait à être demandée.

De manière générale, j'ai indiqué que je serai disposé à conclure avec chaque collectivité d'outre-mer, un contrat portant sur les conditions à mettre en œuvre pour son développement. Chaque collectivité d'outre-mer a ses spécificités. Aussi, ces contrats pourront-ils tenir compte de ces spécificités et des mesures législatives ou réglementaires pourront-elles être adaptées à chaque territoire.

Sans qu'il soit possible, à ce stade, d'entrer plus avant dans le détail technique de chacune des mesures que vous proposez, je pense vous avoir rassurée sur l'esprit d'ouverture qui est le mien en matière d'adaptation de ma politique économique au contexte singulier de la Guyane.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.



François HOLLANDE